

La CDOEASD

à

Mmes et Mrs les Directeurs 'Ecoles Élémentaires et
Primaires
S/C de Mmes et Mrs les Inspecteurs de l'Education
Nationale

Orléans, jeudi 27 septembre 2018

Commission
départementale
d'orientation vers
les enseignements
adaptés

Objet : orientation vers les enseignements adaptés du second degré

Le déroulé de la procédure d'orientation vers les EGPA – Enseignement Général et Professionnel Adapté est accessible sur le site académique :

Dossier suivi par
Agnès FONCK

Tél: 02 38 24 29 32

cdoeasd45@ac-orleans-
tours.fr

19 rue Eugène Vignat
45043 ORLEANS Cedex

Adresse du site : http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden45/circ_ash/

Pour accéder à l'espace privé, il vous suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe que vous utilisez pour accéder à votre messagerie académique.

Vous trouverez sur ce dernier les éléments constitutifs à une saisine de la CDOEASD, soit :

- La demande d'orientation vers les EGPA comportant la proposition du conseil des maîtres et l'accord/refus de la famille à cette pré-orientation (ou l'indication d'une absence de réponse). Les renseignements scolaires le plus précisément étayés dont le PPRE obligatoire. **Ce document devra être complété et signé de la famille**
- Le livret d'évaluation spécifique au dossier CDOEASD corrigé et annoté de toutes remarques susceptibles d'éclairer les membres de la commission
- Le bilan psychologique chiffré explicitement étayé
- Une évaluation sociale obligatoire pour une demande d'EREA

Les parents sont informés qu'en cas d'avis négatif de la commission sur la pré-orientation proposée par l'école vers les EGPA ou de refus de leur part d'une telle orientation, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 sont appliquées (soit un passage en 6^e ordinaire de collège).

Le calendrier

Le calendrier de la CD0EASD est également accessible sur le site de « Loiret –ASH » et fixe :

- **au 7 janvier 2019 la limite de réception des dossiers de jeunes issus d'ULIS**
- **au 11 janvier 2019 la limite de réception des dossiers du 1^{er} degré**

- ⚠ **Les dossiers complets doivent parvenir à la CDOEASD avant la date butoir notée.**
- ⚠ **Tout dossier non conforme sera systématiquement retourné pour compléments d'informations.**

Aucun dossier arrivé après cette date ne pourra être étudié.

Pour le Directeur les Services de l'Education Nationale du Loiret
P/O.

Florence GOMEZ
I.E.N. – Loiret A.S.H.2